

## COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois de mars à dix-neuf heures et quinze minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

**Présents** : 8 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, BAUZELY Françoise, CHALABREYSSE Nicole, CHAZE Jean-Baptiste, TERME Jean-Marie.

**Absente ayant donné procuration** : 1 – MARION Martine à PERRIER Bernadette.

### DELIBERATIONS

En début de séance, le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 27 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### 1/Compte de gestion et compte administratif 2021

Le Compte Administratif 2021 présenté par Bernadette PERRIER (le Maire ne prend pas part aux débats, ni au vote) est adopté à l'unanimité. Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie d'Aubenas.

Il peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés 2020		2 872.27 €
Opérations de l'exercice 2021	4 355.33 €	5 103.67 €
Totaux	4 355.33 €	7 975.94 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>3 620.61 €</b>

La somme de 3 620.61 € sera reportée au compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget 2022.

#### 2/Subventions 2022

A l'unanimité, les membres du CCAS votent les subventions ci-dessous à inscrire au budget 2022 :

A.D.A.P.E.I Section Sud.....	250 €
A.P.A.T.P.H.....	250 €
Entraid'Addict 07 (Alcool Assistance).....	250 €
Croix Rouge.....	250 €
Association Don du sang .....	200 €
Secours Populaire .....	250 €
Vaincre la Mucoviscidose.....	150 €
Agir contre le Diabète.....	150 €
F.N.A.T.H. AUBENAS.....	150 €
Ligue contre le cancer.....	200 €

## **OBJET : Subvention projet « Faire son temps »**

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la convention culture et santé 2016-2022 initiée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction Régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Président présente le projet 2022-2023 « Faire son temps » présenté par un médecin et des intervenants du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale situé à Aubenas. Le but est de donner la parole aux patients, à leur entourage et aux soignants avec un écrivain dont l'écoute sera neutre, ni médicale, ni compassionnelle, mais empathique et à visée artistique. Les textes écrits serviront de support à la fabrication d'objets imprimés mis à la disposition des patients et de leur entourage, des soignants et des associations, afin de transmettre les récits des participants et de susciter une parole, un échange, une réflexion.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'allouer une subvention de 200 € pour le projet 2022-2023 « Faire son temps » ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **4/Participation 2021 – Restos du cœur d'Aubenas**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de participer à l'action des Restos du Cœur d'Aubenas par la prise en charge d'une facture de produits alimentaires d'un montant global de 1 200 Euros, à prendre chez les commerçants de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 60623 du budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **5/Vote du budget primitif 2022**

Le Président propose, à compter de cette année 2022, de prendre en compte sur le budget du CCAS, les dépenses relatives à l'organisation de l'opération du « Noël des Aînés » (repas, bons d'achats, colis de Noël). Le budget, notamment la subvention de la commune, sont augmentés d'autant afin de prendre en compte ces dépenses.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour – 1 abstention : TERME Jean-Marie) :

**ARRETE et ADOPTE** le Budget Primitif 2022, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 22 000 € dont 3 620.61 € de résultat reporté.  
Aucune inscription en section d'investissement.

## **6/Demandes d'aides sociales**

Sur propositions de l'Assistante Sociale, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, attribuent les aides suivantes, à **trois familles** domiciliées sur la commune :

- 207.20 € pour **deux familles**, correspondant à 56 repas à la cantine à l'Ecole Publique pour deux enfants scolarisés.
- 150 € en bon d'achat alimentaire pour **une famille**.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'opération « brioches » organisée par la Commune, le CCAS, le Club de la Fontbelle et le Centre Leclerc a permis de collecter la somme de 6 000 € qui a été remise à la Protection Civile pour l'acheminement de matériel médical.
- Lors de l'une de ses dernières permanences, l'assistante sociale a demandé si elle pouvait nous faire parvenir les demandes de logements reçues. Il a été entendu qu'elle pouvait effectivement nous en faire part. Nous les transmettrons à Marie-France MARTIN, Conseillère Municipale et Vice-Présidente à la CCBA qui fait partie de la commission d'attribution des logements de ADIS HLM et ARDECHE HABITAT. Mme MARTIN précise toutefois que l'offre de logements reste relativement réduite.
- Le Président présente ensuite le flyer d'ARCHER 07 qui propose différents services à destination des particuliers (main d'œuvre pour le jardinage, entretien des locaux, etc.).
- Il fait ensuite part du mail de l'ADMR nous informant de la possibilité du portage de repas à domicile par leurs services.
- Le 20 décembre dernier Bernadette PERRIER et Sophie MOURARET ont appelé les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables pour prendre quelques nouvelles avant les fêtes de fin d'année. Ces appels sont toujours très appréciés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

**Le Président du CCAS,  
Philippe ROUX**

